

Tarif Bleu

L'assurance d'un tarif fixé par l'État



Un Tarif Réglementé encadré par les pouvoirs publics



Des conseillers en France à l'écoute par téléphone, par mail (info@geg.fr) ou depuis votre espace client



Des dépenses lissées sur toute l'année et un choix de date de prélèvement

Tarif Bleu Électricité – Clients Particuliers

À partir du 1^{er} août 2025

Votre puissance en kVA	Prime fixe en € HT/mois		Prime fixe en € TTC /mois		kWh en € HT			KWh en € TTC / kWh		
	Option Base	Option Heures Creuses	Option Base	Option Heures Creuses	Option Base	Option Heures Creuses		Option Base	Option Heures Creuses	
						Heures creuses	Heures pleines		Heures creuses	Heures pleines
3	8,51	x	11,73	x	0,1327	x	x	0,1952	x	x
6	11,07	11,30	15,47	16,01	0,1327	0,1063	0,1434	0,1952	0,1635	0,2081
9*	13,79	14,14	19,39	20,21	0,1327	0,1063	0,1434	0,1952	0,1635	0,2081
12*	16,54	16,87	23,32	24,28		0,1063	0,1434		0,1635	0,2081
15*	19,07	19,43	27,06	28,15		0,1063	0,1434		0,1635	0,2081
18*	21,60	22,08	30,77	32,13		0,1063	0,1434		0,1635	0,2081
24*	27,18	27,75	38,79	40,53		0,1063	0,1434		0,1635	0,2081
30*	32,45	32,93	46,45	48,34		0,1063	0,1434		0,1635	0,2081
36*	37,88	38,15	54,30	56,20		0,1063	0,1434		0,1635	0,2081

*Suite à une décision des pouvoirs publics, les puissances de 9 à 36 kVA inclus de l'option Base du Tarif Bleu pour les clients résidentiels ont été mises en extinction et ne sont plus disponibles à la souscription.

Taxes au 01/08/2025 : Prix indiqués TTC comprenant : l'accise /TICFE à 0,02998€ HT/KWh – CTA correspond à 21,93% du montant de la part acheminement -TVA à 20% appliquée sur les kwh consommés, l'accise /TICFE, la prime fixe et la CTA.

Votre offre est une offre au « tarif réglementé de vente d'électricité » tel que défini par les articles L.337-4 à L.337-9 et R. 337-18 et suivants du code de l'énergie et peut évoluer deux fois par an (généralement en février et août). Une modification de prix n'est pas assimilable à une modification de contrat.

C'est une offre à « prix indexé » conformément à la nomenclature de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), définie dans les [Conditions Générales de Vente](#).

Gaz Électricité de Grenoble

8, place Robert Schuman – CS 20183 – 38042 Grenoble Cedex 09

Tél : 04 76 84 20 00

www.geg.fr

Société anonyme d'économie mixte local au capital de 25 261 782,76 euros - 331 995 944 RCS Grenoble -
Siret 331 995 944 00047

